



HAL
open science

Champagne-Ardenne et Picardie : la compétitivité et l'attractivité sont-elles une référence pertinente pour les politiques de développement économique territorial ?

Philippe Thiard

► To cite this version:

Philippe Thiard. Champagne-Ardenne et Picardie : la compétitivité et l'attractivité sont-elles une référence pertinente pour les politiques de développement économique territorial?. cahiers de l'IATEUR, 2008, La Champagne-Ardenne et la Picardie face aux défis de l'attractivité et de la compétitivité des territoires, 18-19, pp.59-70. hal-02265684

HAL Id: hal-02265684

<https://hal.science/hal-02265684>

Submitted on 11 Aug 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Philippe Thiard, « Champagne-Ardenne et Picardie : la compétitivité et l'attractivité sont-elles une référence pertinente pour les politiques de développement économique territorial ? », in *Cahiers de l'IAATEUR*, n° 18-19, « La Champagne-Ardenne et la Picardie face aux défis de l'attractivité et de la compétitivité des territoires », 2008, pp. 59-70, actes du colloque organisé par l'EA 2076 Habiter, Université de Reims, 22-23 juin 2006

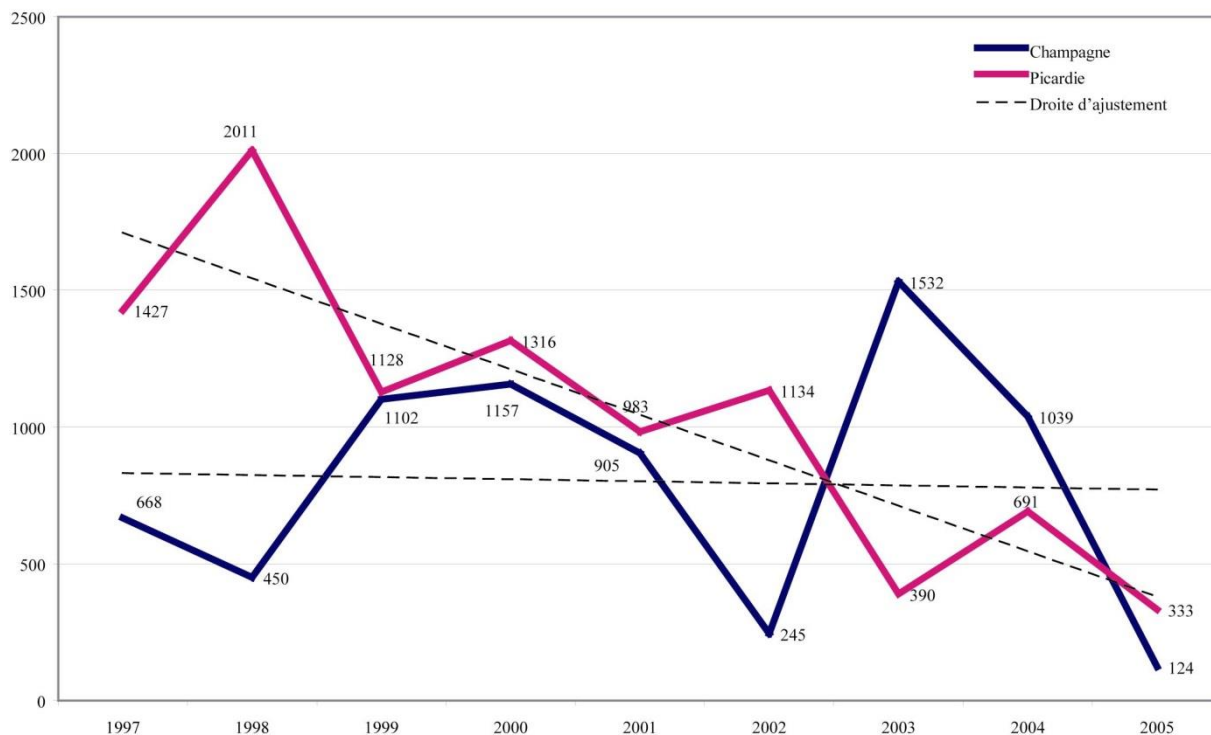
La mondialisation et l'émergence d'une économie de la connaissance (Ascher 2005) basée sur l'innovation sont, depuis une dizaine d'années, à l'origine d'un changement de paradigme du développement économique territorial dont rendent bien compte les catégories, qui peuvent paraître des modes, de compétitivité et d'attractivité des territoires. En Champagne et en Picardie comme ailleurs, les collectivités locales de divers niveaux se réclament de ces nouvelles références pour construire leurs stratégies de développement local, ce qui ne saurait surprendre, la mise en concurrence des villes et des régions ayant pour conséquence d'entraîner une certaine convergence des techniques de management local (Bouinot & Bermils 1995, Bouinot 2002, Gouttebel 2001).

Toutefois, la réflexion théorique et pratique sur ces deux notions montre qu'elles conservent un contenu flou et relatif (Krugman 1998, Hatem 2004) même si la compétitivité et l'attractivité d'un territoire peuvent donner lieu à la formulation de définitions simples et consensuelles. La première s'entend comme la capacité d'une économie territoriale à toucher de nouveaux marchés – y compris par une diversification des productions –, et à faire des gains de productivité, tandis que la seconde est la propension à générer de nouvelles implantations (d'entreprises, d'infrastructures, de résidents) ou de nouvelles fréquentations (touristiques, commerciales). Il ne s'agira pas ici d'approfondir cette réflexion sur les concepts mais plutôt de révéler les formes privilégiées que prennent les politiques de compétitivité et d'attractivité dans ces deux régions, après avoir examiné ce que les dynamiques de l'emploi nous apprennent, en termes rétrospectifs, de la compétitivité et de l'attractivité des espaces picards et champenois.

1) La dynamique de l'emploi : un révélateur de la compétitivité et de l'attractivité des territoires ?

Le sens commun associe assez spontanément l'attractivité d'un territoire à sa capacité à gagner de nouveaux emplois. L'AFII par exemple, Agence française pour les investissements internationaux, comptabilise chaque année dans chaque région le nombre d'emplois créés ou maintenus par les investissements internationaux, ce qui donne une idée précise de la capacité des territoires à attirer des entreprises étrangères. Champagne-Ardenne et Picardie ont d'ailleurs sur la base de ce critère des résultats plutôt satisfaisants, avec en moyenne, selon les années, entre 245 et 1500 emplois générés (graphique 1). L'indicateur vaut d'ailleurs à d'autres échelles (attractivité sur les flux interrégionaux d'entreprises et d'établissements) même si, faute de données régulièrement collectées et traitées, il est un peu moins fréquemment utilisé. Un département comme l'Oise par exemple revendique avoir attiré entre 2000 et 2002 1800 nouveaux emplois, dont 1000 environ issus de transferts interrégionaux qui, dans 9 cas sur 10, proviennent d'ailleurs d'Ile-de-France¹.

¹ Semoise, *Choisir l'Oise, les implantations d'entreprises depuis 2000*, Document de synthèse, mars 2003, 17 p.



Graphique 1 : Attractivité comparée de la Champagne et de la Picardie en nombre d'emplois créés ou maintenus par les investissements étrangers (source : AFII)

Mais ce critère de la dynamique de l'emploi est un peu moins évident lorsqu'on cherche à mesurer la compétitivité d'un territoire. Les gains de productivité dans les entreprises se traduisant souvent par des réductions d'effectifs salariés, il peut même y avoir un lien étroit entre une compétitivité qui s'accroît et une population active occupée qui décline. Toutefois, appréhendée par grandes sphères d'activités, la variation de l'emploi constitue un marqueur indirect, quoiqu'imparfait, de la compétitivité d'un territoire, dans la mesure où les mutations fonctionnelles qu'elle révèle peuvent être à l'origine de la plus ou moins grande propension de son système productif à s'intégrer dans le jeu des échanges d'une économie ouverte, mondialisée et concurrentielle.

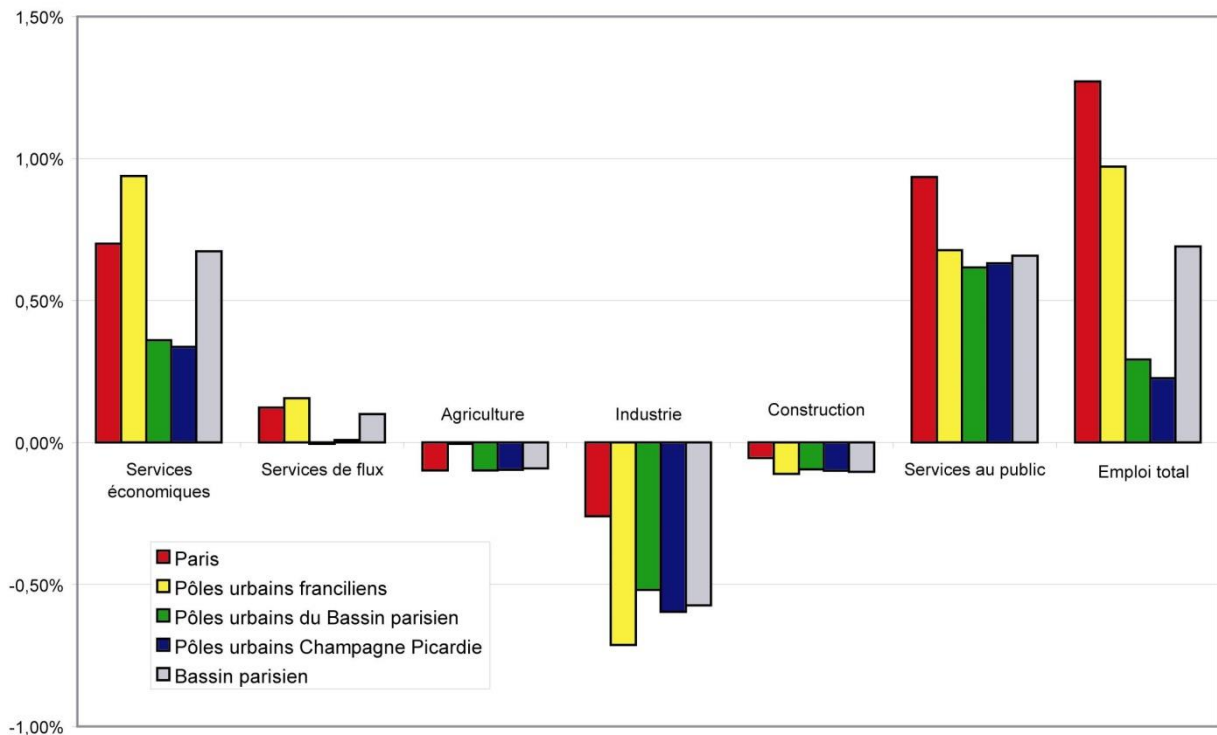
La grille Strates, élaborée au début des années 1990 à partir d'un recodage de la NAP (devenue la NAF²) et des PCS³ (Damette, Beckouche 1994) et réactualisée depuis le recensement de 1999 (Halbert 2004), autorise une telle approche de la compétitivité. Elle se caractérise également par sa dimension diachronique – rétrospective et non prospective – puisqu'elle rend comparable les trois derniers recensements de population. Elle livre aussi un éclairage sur l'attractivité territoriale dans la mesure où un gain d'emplois dans certains secteurs, notamment l'industrie, est souvent lié au développement exogène de nouveaux sites de production.

Les sphères d'activités identifiées par la grille sont la reproduction sociale (commerce, administration publique, éducation, santé, culture et loisirs) que l'on préférera désigner sous l'appellation plus neutre de services au public, la production (agriculture, industrie, construction) et la sphère péri-productive qui elle-même agrège d'une part les services économiques (services aux entreprises, services immobiliers, assurance, finance) et d'autre part les services de flux (production et distribution d'eau, de gaz, d'électricité, transports, télécommunications). Sphères productive et péri-

² Nomenclature d'activités et de produits / nomenclature d'activités française.

³ Professions et catégories socioprofessionnelles

productive sont révélatrices du secteur marchand concurrentiel d'une économie territoriale, que l'on appelle aussi secteur basique pour reprendre la terminologie de Hoyt. Elles constituent les vecteurs privilégiés de sa compétitivité. Au contraire, la sphère des services au public renvoie davantage au secteur non concurrentiel ou secteur domestique destiné à la satisfaction des besoins locaux. Elle n'est donc pas directement source de compétitivité sauf lorsque commerces et services dépendent de flux de chalandise ou d'achat extérieurs, tels que ceux induits par la fréquentation touristique par exemple (Davezies 1999).



Graphique 2 : Taux de variation annuel de l'emploi total dû aux sphères d'activités pour chaque type de pôle urbain du Bassin parisien (1982-1999). (Source : Insee - RGP - Strates)

La dynamique des sphères définies par la grille Strates pour chacun des types de pôles⁴ du Bassin parisien (graphique 2) fait clairement apparaître que Paris et les pôles urbains de son aire urbaine tirent une part essentielle de leur croissance des services économiques avec de 0,7 à 0,9 % d'emploi par an dû à ce sous-ensemble du péri-productif, les services au public n'arrivant qu'en seconde position. Au contraire, les pôles urbains du Bassin parisien doivent leur croissance aux seuls services au public (augmentation de l'emploi total de 0,7 % par an due à ce secteur), c'est-à-dire aux activités qui ne sont pas a priori en lien direct avec la compétitivité d'un territoire. Dans les deux cas toutefois, la désindustrialisation a été vigoureuse, mais la résistance du secteur secondaire est plus

⁴ Nous avons défini pour le Bassin parisien plusieurs types de pôles de manière à pouvoir différencier géographiquement les dynamiques économiques observées. Les pôles urbains du Bassin parisien sont les aires urbaines. Les pôles urbains franciliens sont des groupes de communes de plus de 5000 emplois qui commandent un même sous-bassin d'emploi, au taux d'emploi supérieur à 1 hors migrations pendulaires vers Paris ou de plus de 5000 emplois et avec une densité de plus de 25 emplois par hectare de surface bâtie. Leur sont associées les communes qu'elles attirent le plus dans le cadre des relations domicile-travail. Les pôles ruraux du Bassin parisien sont des unités urbaines de 1500 à 5000 emplois non incluses dans une aire urbaine, auxquelles on agrège leur aire d'emploi. Les pôles ruraux franciliens répondent aux mêmes critères que les précédents mais ont obligatoirement un taux d'emploi supérieur à 1 hors navettes vers Paris (voir Berger et al. 2006).

nette dans le Bassin parisien et en Champagne / Picardie qu'en Ile-de-France, ce qui est de nature à renforcer une spécialisation ancienne largement héritée de la décentralisation industrielle des années 1950-1960.

	Taux de variation de l'emploi total dû			Total
	à la conception	à l'administration-gestion	à la commercialisation	
Pôles urbains	0,08%	0,06%	0,06%	0,21%
Pôles urbains de Champagne et Picardie	0,06%	0,05%	0,06%	0,18%
Pôles urbains d'Ile-de-France	0,20%	0,35%	0,22%	0,77%
Reims	0,11%	0,10%	0,14%	0,35%
Compiègne	0,15%	0,22%	0,14%	0,51%
Beauvais	0,07%	0,25%	0,11%	0,43%
Senlis	0,11%	0,24%	0,11%	0,45%
Amiens	0,08%	0,04%	0,00%	0,12%
Troyes	0,00%	-0,03%	0,06%	0,03%
	Taux de variation de l'emploi total dû aux cadres			Total
	de la conception	de l'administration-gestion	de la commercialisation	
Pôles urbains	0,04%	0,04%	0,00%	0,08%
Pôles urbains de Champagne et Picardie	0,03%	0,03%	0,01%	0,07%
Pôles urbains d'Ile-de-France	0,23%	0,18%	0,08%	0,49%
Reims	0,07%	0,05%	0,01%	0,13%
Compiègne	0,06%	0,06%	0,02%	0,13%
Beauvais	0,05%	0,05%	0,01%	0,12%
Senlis	0,09%	0,12%	0,06%	0,27%
Amiens	0,04%	0,04%	-0,01%	0,07%
Troyes	0,00%	0,02%	0,00%	0,02%

Tableau 1 : Taux annuel de variation de l'emploi dû aux principales fonctions de commandement économique des entreprises pour l'ensemble des emplois et pour l'emploi cadre entre 1982 et 1999. (Source : Insee - RGP - Strates).

En complément, il est possible de montrer par une approche fonctionnelle que les activités considérées comme les plus au cœur de la compétitivité d'une économie ne sont pas, en Champagne et Picardie, comme dans tout le Bassin parisien d'ailleurs, le moteur de la variation de l'emploi. En effet, la grille STRATES permet, sur la base des PCS, d'identifier notamment une fonction de commandement du système productif⁵ qui comprendra la conception, la commercialisation et l'administration-gestion des entreprises. Son rôle est d'autant plus déterminant qu'elle reposera sur des qualifications élevées (cadres) qui définissent une part importante de ce que l'INSEE désigne de manière plus globale par le terme d'emplois métropolitains supérieurs⁶. Ainsi, le tableau 1 qui examine la contribution de cette fonction de commandement à la variation de l'emploi total, toutes catégories socioprofessionnelles confondues d'une part et pour les seuls emplois cadres d'autre part, permet d'appréhender le rôle modeste du segment le plus compétitif des économies locales à la croissance de l'activité. Alors que les pôles urbains franciliens ont connu entre 1982 et 1999 un gain d'emploi de l'ordre de 0,8 % par an grâce aux fonctions de pilotage de l'entreprise et même de 0,5 % par an grâce aux professions les plus qualifiées dans ce domaine, leurs équivalents dans le Bassin parisien ont plafonné respectivement à 0,2 % et 0,08 % par an, ce qui est insignifiant. Même des villes comme

⁵ Ou fonction de pilotage de l'entreprise.

⁶ Philippe Julien, « Onze fonctions pour qualifier les grandes villes », *Insee Première*, n° 840, mars 2002

Reims et Compiègne, dont le profil dynamique est plus métropolitain, n'ont accru respectivement leurs emplois que de 0,34 % et 0,51 % du fait de ces fonctions économiques supérieures, l'apport des cadres plafonnant dans les deux cas à 0,14 % par an. La dynamique métropolitaine des pôles franciliens ne se retrouve qu'à Senlis qui, du fait de la proximité de Paris et de Roissy, a eu une trajectoire originale⁷.

Un examen plus approfondi des pôles du Bassin parisien sur la base de typologies issues de classifications ascendantes hiérarchiques permet d'affiner les précédents constats.

⁷ L'installation du siège français d'*Electrolux*, le lancement du quartier d'affaires d'*Eurosenlis* et le développement du CETIM (centre d'études des industries métallurgiques) expliquent largement l'évolution des emplois dits de commandement.

Type (entre parenthèses nombre de pôles dans le Bassin parisien)	Profil	Type (entre parenthèses nombre de pôles dans le Bassin parisien)	Profil
	Services économiques Agriculture Construction Emplot total		Services de flux Industrie Services au public
Famille 1 : Désindustrialisation traduisant notamment une perte de compétitivité			
1) Très forte désindustrialisation trop faiblement compensée par les services au public : (3) <i>Creil Romilly</i>		2) Forte désindustrialisation avec modeste compensation par les services au public et secondairement par les services économiques: (10) <i>Troyes, Saint-Quentin, Soissons, Vitry, Chauny, Péronne</i>	
3) Désindustrialisation et légères pertes dans les activités de flux avec compensation dans les services au public : (4) <i>Tergnier</i>		4) Forte désindustrialisation, crise de la construction mais forte compensation par les services au public et aux entreprises : (1) <i>Noyon</i>	
Famille 2 : Très forte croissance des activités hors champ de la compétitivité			
5) Désindustrialisation fortement compensée par les services au public : (9) <i>Amiens, Laon, Abbeville</i>		6) Dynamique fondée principalement sur les services au public : (10) <i>Châlons, Epernay, Château-Thierry</i>	
Famille 3 : Forte croissance des activités métropolitaines (compétitivité par les services économiques)			
7) Faible désindustrialisation compensée par les services au public puis par les services économiques : (8) <i>Reims, Compiègne, Beauvais</i>		8) Forte croissance fondée sur les services économiques et les services de flux : (2) <i>Senlis</i>	
Famille 4 : attractivité industrielle et forte croissance des services au public			
9) Forte croissance des services au public et création d'emplois industriels : (4) <i>Clermont-sur-Oise</i>			

Tableau 2 : Typologie par classification hiérarchique des trajectoires économiques des pôles urbains de Champagne et Picardie entre 1982 et 1999. (Source : INSEE - RGP - Strates)⁸.

Pour les pôles urbains on identifie quatre grandes familles de trajectoires (tableau 2). La première se traduit par une désindustrialisation accrue qui correspond à une perte de compétitivité importante dans des secteurs traditionnels très concurrentés à l'échelle internationale (textile, métallurgie, industries mécaniques). Dans certains cas (types 2, 3 et 4), les services au public

⁸ Les graphiques intégrés dans les tableaux représentent le taux de variation moyen annuel de l'emploi dû à chaque sphère d'activités.

permettent cependant de compenser les pertes dans les industries menacées ou révèlent un processus de croissance d'activités domestiques propre aux villes moyennes (Datar 2005).

La seconde famille correspond à des villes où les secteurs hors du champ de la compétitivité (notamment la santé et le social suivis par l'éducation, l'administration, le commerce...) sont le seul moteur de l'emploi, compensant parfois des pertes sensibles dans l'industrie (type 5).

La troisième famille a plus ou moins une trajectoire métropolitaine mais ne comprend que quatre villes. S'agissant du type 7 (Reims, Compiègne, Beauvais), les services au public restent d'ailleurs la principale source de croissance de l'emploi. A Senlis (type 8) dont les fonctions de commandement se sont fortement renforcées du fait de la proximité de la métropole parisienne, on remarque également le rôle d'autres activités périprouctives. En effet, lorsque l'on établit la comparaison avec d'autres pôles, les services de flux apportent une contribution non négligeable à la variation de l'emploi, contribution à mettre en relation avec l'implantation de la plate-forme logistique de *Guilbert* spécialisée dans la distribution de fournitures de bureaux. C'est ici l'attractivité de la ville, liée à sa situation géographique aux portes de l'Ile-de-France, qui explique le renforcement de ses activités concurrentielles (commandement du système productif et logistique) puisque la dynamique observée résulte en fait de décisions d'implantation exogènes.

La quatrième famille qui ne comprend qu'une seule agglomération (Clermont-sur-Oise), restitue bien également cette problématique de l'attractivité des franges extérieures de l'Ile-de-France. La croissance de l'emploi industriel y résulte d'implantations récentes⁹, tandis que la vigueur des services au public découle d'un dynamisme démographique lui même porté par le desserrement du bassin d'habitat francilien.

Les pôles ruraux, comme les pôles urbains doivent en grande partie leurs gains d'emplois aux services rendus au public (tableau 3), ce qui définit une première famille de dynamiques où les activités concurrentielles jouent un rôle modeste, à l'exception des types 1 et 2 marqués par une plus ou moins forte désindustrialisation et du type 4, où la logistique fonde une nouvelle forme de compétitivité pour ces petites villes bien reliées aux infrastructures de transports ou proches de l'Ile-de-France¹⁰.

⁹ Usine de peintures *BASF Coatings* par exemple où ont été regroupées ces dernières années la totalité des activités de peinture automobile du groupe allemand, les autres sites français ayant été fermés.

¹⁰ A Nogent-sur-Seine, la croissance des services de flux s'explique par l'ouverture de la centrale nucléaire EDF dans les années 1980

Type (entre parenthèses nombre de pôles dans le Bassin parisien)	Profil <ul style="list-style-type: none"> ■ Services économiques ■ Services de flux ■ Agriculture ■ Industrie ■ Construction ■ Services au public ■ Emploi total 	Type (entre parenthèses nombre de pôles dans le Bassin parisien)	Profil <ul style="list-style-type: none"> ■ Services économiques ■ Services de flux ■ Agriculture ■ Industrie ■ Construction ■ Services au public ■ Emploi total
Famille 1 : Dynamique de l'emploi reposant sur les services au public			
3) Très fort déclin de l'industrie en grande partie compensé par les services au public : (8) <i>Bohain, Hirson, Montdidier, Friville-Escarbotin, Ham, Méru</i>		4) Fort déclin de l'industrie avec compensation modeste par les services économiques et au public : (10) <i>Bar-sur-Aube, Sézanne, Guise, Granvilliers, Albert</i>	
6) Forte croissance des services au public : (10) <i>Bar-sur-Seine, Suippes, Ste-Ménéhould, Vic-sur-Aisne, Vervins, Villers-Côtterets, Breteuil</i>		7) Croissance soutenue malgré la désindustrialisation grâce aux divers types de services (flux, économiques, au public) : (3) <i>Nogent-sur-Seine, Roye, Crépy-en-Valois</i>	
10) Croissance exceptionnelle due principalement aux services au public : (1) <i>Mourmelon</i>			
Famille 2 : Pôles compétitifs ou attractifs pour le secteur industriel			
8) Croissance soutenue due à l'industrie : (5) <i>Montmirail, Gamaches, Doullens</i>		9) Croissance très soutenue grâce aux services économiques, à l'industrie et aux services au public : (5) <i>St-Just Fressenneville</i>	
Famille 3 : Profil atone		Famille 4 : Effondrement industriel	
5) Etat stationnaire : (7) <i>Brienne-le-Château, Dormans, Fismes, Nesle, Moreuil</i>		1) Effondrement de l'industrie juste atténué par la croissance des services économiques et de flux : (3) <i>Le Plessis-Belleville</i>	

Tableau 3 : Typologie par classification hiérarchique des trajectoires économiques des pôles ruraux de Champagne et Picardie entre 1982 et 1999. (Source : INSEE - RGP - Strates).

Mais ils se distinguent des pôles urbains sur trois points principaux. En premier lieu l'industrie, secteur d'activité pourtant fortement concurrencé, demeure un important pourvoyeur de croissance, ce qui définit une seconde famille de dynamiques. Ce développement est à mettre en relation avec l'attraction d'entreprises étrangères qui ont créé dans ces petites villes des établissements de taille moyenne (type 7)¹¹. Mais il peut aussi résulter de la compétitivité et de la croissance interne de certaines firmes locales : à Montmirail, le développement depuis 1985 de la PME *Axon-câble*,

¹¹ A Saint-Just-en-Chaussée, on relève parmi ces implantations la *Papeterie Kayserberg* (350 salariés) sous contrôle de l'entreprise américaine *DS Smith*, la fabrique de peintures et vernis pour automobiles *Dow automotiv*, également d'origine américaine (300 salariés)...

spécialiste du câblage pour l'électronique, ex-filiale du groupe Volvo reprise par son ancien directeur, est pour beaucoup dans l'essor industriel rapide de cette petite ville.

En second lieu, de nombreux pôles ruraux ont un profil dynamique quasiment atone, aucun secteur n'ayant une contribution significative à la variation de l'emploi. Leur correspond une trajectoire d'apesanteur assez caractéristique de petites villes demeurées à l'écart des restructurations importantes du système productif.

Enfin, compte tenu de leur taille modeste, ces pôles ruraux sont particulièrement sensibles aux disparitions de certains de leurs établissements de production, bien plus en tout cas que les pôles urbains. C'est le cas à Plessis-Belleville où l'industrie est responsable de la diminution des emplois de la ville de près de 6 % par an entre 1982 et 1999. C'est la fermeture de l'usine *Case-Poclain* (fabrication de matériel de chantier), rachetée au cours des années 1980 par le conglomérat américain *Tenneco* qui rend compte de cet effondrement, Le Plessis ne conservant que les fonctions de siège.

L'évolution de l'emploi des pôles urbains et ruraux de Champagne et Picardie au cours des vingt dernières années est donc assez peu corrélée avec l'attractivité et la compétitivité des territoires, en tout cas en ce qui concerne les gains observés. Certes la désindustrialisation liée aux difficultés de branches vieillissantes ou matures est un révélateur partiel et en creux d'une perte de compétitivité coût due par exemple à la concurrence de pays à moindres niveaux de salaire. Mais elle est aussi, ce qui est plus paradoxal, significative de gains de productivité et donc d'efficacité économique. Par ailleurs, les services au public, au développement particulièrement rapide, ne sont pas en relation avec un processus d'amélioration de la compétitivité et sont au mieux l'indice d'une attractivité résidentielle puisque leur progression, plus forte dans le Sud de la Picardie notamment, est souvent la conséquence d'une croissance démographique par desserrement. Enfin, les phénomènes de croissance rapide liés à des formes originales de compétitivité ou d'attractivité se limitent à quelques cas isolés, comme l'a montré l'exemple de Montmirail ou comme en témoignent les implantations récentes de centres d'appels à Amiens – 2500 emplois créés (Moriset, Bonnet 2005) –, tandis que sur un plan plus général, les services économiques, moteurs de la compétitivité francilienne, ont dans les villes des deux régions une contribution relative marginale.

Mais bien que modestes en termes de création d'emplois, compétitivité et attractivité inspirent en Champagne et Picardie comme ailleurs certains des aspects les plus structurants des politiques de développement économique local.

2) Les politiques d'attractivité : une « vieille affaire » revisitée par le marketing territorial.

Ces politiques ne datent pas d'hier puisque les premières structures qui leur furent dédiées ont vu le jour après-guerre (comités d'expansion économique tel que le CEARR¹²). Ces derniers ont été complétés ou remplacés – plus rarement – par des agences de développement économique qui se sont multipliées dans les deux régions, comme d'ailleurs partout en France. Certaines d'entre elles ont une assise régionale comme la CADEV (Champagne-Ardenne Développement) qui a pris la suite en 2004 de CAPDEV (Champagne-Ardenne Picardie Développement), à l'origine entre 1996 et 2004 de la création et du maintien de 7000 emplois dus à des investisseurs extérieurs, principalement étrangers. D'autres sont départementales comme *Aube Développement* créée en 1993. La plupart ont toutefois émergé à l'échelon intercommunal, de plus en plus impliqué dans le développement économique (« Investir à Châlons-en-Champagne », service de développement économique de la communauté d'agglomération chalonnaise ; ADEVA, Agence de développement économique du Pays Vitryat, sans oublier la plus récente de toutes, RCD, Reims Champagne Développement créée en 2003...).

Il en résulte une prolifération d'instances économiques qui complexifie parfois la gouvernance économique, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes de coordination. En Picardie où la disparition de CAPDEV ne laisse plus subsister que des organismes départementaux – les plus nombreux et les plus actifs – et locaux, la multiplicité des interlocuteurs possibles a peut-être une part d'explication dans le déclin des investissements d'origine étrangère plus difficiles à capter (graphique 1). En Champagne-Ardenne par contre, un emboîtement des échelles plus complet – du local au régional – a permis un travail en réseau plus efficace dont témoignent *Aube Développement*, guichet unique pour l'accueil d'entreprises dans le département et la signature d'une convention entre la CADEV et les diverses instances économiques de la région.

Les nouvelles agences n'empêchent donc pas la survie des anciennes structures aux missions originales mais parfois floues dans la mesure où elles contribuent à la fois à la recherche d'investisseurs extérieurs, à l'aménagement de zones d'activités, à la promotion économique des territoires et au développement endogène des entreprises. Par exemple le département de l'Oise continue de confier certaines actions de développement à une société d'économie mixte, la SEMOISE, dont les missions d'aménagement et d'étude restent extrêmement prégnantes comme c'est généralement le cas dans ce type de structure. De même, le comité d'expansion de la Somme consacre une part essentielle de son discours promotionnel à une présentation des spécialisations économiques héritées et des savoir-faire locaux (agro-alimentaire du Santerre, verrerie de la vallée de la Bresle, métallurgie du Vimeu, hydraulique et mécanique d'Albert), peu en rapport avec les entreprises qui s'implantent dans la région¹³ et avec les impératifs actuels d'une politique d'attractivité. La valorisation du territoire, la culture ou le culte des identités locales et régionale l'emportent ici sur l'obligation de résultat¹⁴ qui, chez les agences plus récentes, oriente la prospection vers les seuls secteurs en développement et, par la même occasion, vers les seuls territoires susceptibles de les accueillir.

De fait, l'éclosion des agences de développement économique conduit les politiques d'attractivité au respect scrupuleux des canons du marketing territorial. Le positionnement stratégique choisi pour les actions promotionnelles ou de prospection consiste en un ciblage étroit de trois types de secteurs, phénomène commun à la plupart des agences de développement (Thiard 2004) :

¹² Comité d'étude et d'aménagement de la région de Reims

¹³ http://www.sommexpansion.com/savoir_entr/intro_Savoir.php

¹⁴ Les CCI du département conservent encore un rôle important dans la conduite de ces politiques de même que les intercommunalités que le site internet du comité d'expansion met spécifiquement en avant et qui constituent autant d'interlocuteurs potentiels, même si le comité est compétent pour réaliser des dossiers d'implantation.

- Les activités à fort potentiel de croissance au niveau national et européen : logistique et centre d'appels pour *Aube développement* ; logistique à haute valeur ajoutée et automobile pour RCD ; automobile et transport-logistique distribution pour *Haute-Marne développement*.
- Les activités à fort ancrage local en mutation ou en croissance : le *packaging* et l'agro-industrie de seconde transformation pour *Aube développement* ; les agro-ressources pour RCD ;
- Les activités en reconversion dont le déclin peut être compensé par un nouveau positionnement : textiles techniques pour *Aube-développement* ; sous-traitance en métallurgie et mécanique pour ADEVA, notamment pour le compte des donneurs d'ordre de la plasturgie.

Le mode de mise en œuvre des techniques du marketing territorial n'est toutefois pas le même partout. A Troyes par exemple (*Aube-Développement*), les politiques d'attractivité restent du domaine du marketing sectoriel, les supports de communication n'étant destinés qu'aux investisseurs potentiels¹⁵. A Reims par contre, la stratégie repose davantage sur le marketing identitaire, plus généraliste, et sur le marketing territorial hors projet comme outil de construction de la notoriété¹⁶. C'est ainsi à travers la figure emblématique des célébrités originaires de la ville, Robert Pirès ou Patrick Poivre d'Arvor, que la ville tente de construire une nouvelle image, en assimilant sa réussite future à celle de ses illustres ressortissants. Il en résulte des techniques de promotion plus généralistes qui s'appuient notamment sur des médias nationaux tous publics (spots radios, campagnes publicitaires...).

Mais le recours aux techniques modernes du marketing territorial n'oblitére pas les vieilles recettes qui, depuis la décentralisation industrielle, ont permis aux deux régions de susciter de nombreuses implantations extérieures. Il s'agit d'une part de la production foncière et d'autre part de la valorisation plus ou moins explicite de la proximité de l'Ile-de-France.

En effet, la production de terrains d'activités n'a jamais été aussi vigoureuse que depuis quelques années, marquant ainsi la fin d'une période d'atonie relative (les années 1980 et le début des années 1990) qui a surtout servi à écouler les stocks. Depuis un peu moins une dizaine d'années, on assiste à la sortie de nouvelles opérations-phares : parc paysager du Haut-Tillé sur 65 hectares à Beauvais ; extension du parc Henri Farman à Reims sur environ 75 hectares, sans oublier la zone d'activités tertiaire autour de la gare TGV de Bezannes et la construction d'immeubles de bureaux dans le quartier de la gare centrale ; mise en chantier du Parc d'activités du Bois de Plaisance au label HQE¹⁷ sur 65 hectares à Compiègne. Mais c'est à Troyes et à Amiens que les surfaces proposées atteignent les volumes les plus impressionnants : dans la préfecture de l'Aube, aux 200 hectares restant à aménager sur le parc Ouest s'ajoute désormais le parc logistique intermodal de 250 hectares dont 65 déjà acquis par le promoteur européen *Prologis* ; à Amiens, la zone Jules Verne, polyvalente et saturée, connaîtra une extension de 110 hectares, tandis que le projet *Boréalia*, sur 650 hectares, en réserve 250 pour plusieurs espaces d'activités spécialisés.

S'agissant de la proximité de l'Ile-de-France, un renversement des discours s'est peu à peu opéré au cours des dix dernières années. Un temps dénoncée pour l'effet châtaignier par l'association

¹⁵ Les six plaquettes de communication éditées par *Aube Développement* sont dédiées aux seules problématiques économiques et à la seule question de l'implantation : il s'agit de « Aube Développement » (présentation de l'agence) de « Aube économique » (présentation du territoire) et de quatre autres documents dédiés à des branches d'activité : « centres d'appels », « emballage-conditionnement », « logistique », « mécanique, métallurgie ».

¹⁶ Le marketing territorial hors projet se définit comme un marketing territorial prescrit par des agents individuels ou collectifs d'un territoire sur la base de leur seul comportement ou de leur seule réputation.

¹⁷ Haute qualité environnementale. Ce parc vient relancer une offre foncière dans une ville qui estime avoir perdu environ un millier d'emplois au profit des villes de la région du fait du manque de terrains aménagés (Béatrice Pujebet, « Compiègne, l'indispensable sursaut », *Le Point*, n° 1634, 9 janvier 2004).

des villes à une heure de Paris¹⁸, la région parisienne est redevenu un atout que véhiculent les discours promotionnels. L'un des slogans des campagnes de communication de l'agence rémoise de développement, en relation avec l'ouverture prochaine de la ligne TGV, est ainsi : « à 35 minutes de Roissy et à 45 minutes de Paris », même si la future liaison rapide n'aura ni la cadence du RER ni le coût, pour l'utilisateur, d'une carte orange. Les positionnements économiques ne trompent pas non plus : la logistique, les centres d'appels largement liés à la proximité du marché francilien sont au cœur de la stratégie de plusieurs agences. Celle de Reims a ainsi proposé le concept de *nearshore* qui regroupe en fait l'ensemble des activités de back-office (informatique, ressources humaines, production, services généraux, logistique) susceptibles de se desserrer d'Ile-de-France. De son côté, Amiens, conforté par sa réussite dans les centres d'appels, postule également et de manière tout à fait explicite au statut de « base arrière économique de Paris et de Lille », comme l'indique le document de prospective de la CCI, *l'économie d'Amiens à l'horizon 2020 : défis et enjeux*.

Ainsi, du fait de la formalisation croissante des techniques de marketing territorial, les politiques d'attractivité conduites dans les deux régions présentent de réels signes de convergence. De la même manière, celles qui s'attachent à la compétitivité font clairement référence au paradigme de l'économie de la connaissance.

3) La compétitivité territoriale ou l'obsession de l'innovation technologique

Les pôles de compétitivité n'ont pas initié un modèle de développement déjà présent dans les deux régions bien avant leur labellisation. Si l'on fait exception des CRITT (Centres régionaux pour l'innovation et le transfert de technologie) et si l'on considère que la « figure » du pôle de compétitivité est encore trop récente pour constituer un type de développement territorial, c'est à travers le modèle technopolitain que se décline la recherche de compétitivité des deux régions. Ce modèle a une origine, le « parc scientifique »¹⁹ de Compiègne, une adaptation efficace en cours de constitution autour de l'université de technologie de Troyes et plusieurs imitations au contenu plus incertain, à Reims, Soissons et Beauvais. Le paradigme de la société de la connaissance joue évidemment le rôle de stimulant des initiatives prises dans ce domaine.

On ne présente plus le modèle de développement de Compiègne. L'université de technologie créée dans cette ville en 1972 pour former des ingénieurs et des chercheurs a, dans le courant des années 1980, évolué vers une stratégie de diffusion industrielle de l'innovation. Autour de l'association GRADIENT, chargée de gérer les contrats avec l'industrie, de DIVERGENT, structure de transfert destinée à l'accueil du projet de jeunes chercheurs, d'un incubateur, d'une pépinière d'entreprises et d'un fonds d'amorçage (SECANT), l'ensemble des dispositifs de compétitivité fondés sur l'innovation a été mis en place. A la fin des années 1980, les résultats obtenus étaient toutefois modestes avec une douzaine d'entreprises et 150 emplois créés sur place²⁰ et ceci pour trois raisons : très spécialisée et relativement complexe, la production scientifique et technique de l'université a surtout diffusé à l'échelle nationale, les partenariats s'effectuant d'abord avec des grands groupes industriels, notamment franciliens²¹ ; faute de locaux tertiaires adaptés, c'est-à-dire proposant de petites surfaces,

¹⁸ La métaphore de « l'effet châtaignier » était une manière de dénoncer le fait que rien ne pousse à l'ombre de la région parisienne (Geppert 1998)

¹⁹ L'appellation est un peu excessive si on la rapporte aux modèles étrangers originaux : Stanford ou Cambridge, universités scientifiques qui ont mis en place des parcs d'activités de haute technologie importants. En effet, l'implantation ou le renforcement de groupes comme *Roussel-Uclaf (Sanofi-Aventis)*, *Burmah France...* a été un phénomène assez marginal. Toutefois, le processus d'essaimage issu de l'université de technologie permet d'indiquer que certaines zones d'activités de la ville ont pu parfois fonctionner comme des petits parcs scientifiques (Bernard 1988).

²⁰ Ce diagnostic a été confirmé depuis : Jean-Michel Meyer, « Spécial grand Nord. Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Picardie. Comblent le retard en PMI innovantes », *Usine Nouvelle*, 22 avril 1999, n°2684

²¹ Jean-Claude Cavard, Alain Bernard, « L'université, la ville, des entreprises : un exemple d'interactions. L'université de technologie de Compiègne », *Cahiers du GDR 874*, janvier 1989, n°4, pp. 21-76

par définition non produits par le marché pour cause de risque, beaucoup de projets n'ont pas pu se développer à Compiègne²² ; les activités économiques générées sont surtout des activités de niche dont le mode de production est peu intensif en main-d'œuvre.

Le modèle compiégnois a bien sûr fait école, avec l'ouverture à Troyes, en 1997, d'une seconde université de technologie. L'expérience issue de Compiègne a rapidement amené les acteurs locaux à procéder à une intégration plus poussée des différents segments du processus de transfert de technologie, pour lesquels une technopole de 60 ha a été aménagée, et à proposer une ingénierie d'accompagnement sophistiquée. Le modèle retenu est donc ici plus proche de celui du parc scientifique même si la taille modeste des entreprises implantées oblige à formuler quelques nuances. La mise en place sur un même site de l'université, d'un incubateur, d'une pépinière, d'un hôtel de bureaux, d'un hôtel d'entreprises lui-même complété par un autre hôtel en zone de redynamisation urbaine, ainsi que de terrains aménagés pour des implantations plus importantes – soumises toutefois à comité de sélection –, offre un ensemble de solutions complètes au développement technologique. Cette offre s'appuie d'ailleurs sur une multitude de réseaux : réseaux d'expertise bénévole à l'échelle locale ; réseau de capital-risque à l'échelle nationale.

Le développement technologique recherché n'est d'ailleurs pas seulement endogène : l'offre foncière proposée est aussi, comme dans le modèle des parcs scientifiques, une offre d'accueil destinée à des entreprises extérieures, ce qui montre bien la convergence entre actions de compétitivité et politiques d'attractivité mais avec des résultats là encore plutôt modestes (400 emplois annoncés)²³.

Depuis l'apparition de la technopole de l'Aube, d'autres projets ont émergé. La Cité des Sacres s'est dotée d'une technopole dite « made in Reims », par référence aux slogans de l'action promotionnelle, comme quoi compétitivité et attractivité font décidément bon ménage. L'offre foncière et l'ingénierie d'accompagnement sont toutefois ici encore très lacunaires²⁴. Le Grand Beauvaisis projette autour de l'ISAB (Institut Supérieur Agricole de Beauvais devenu institut polytechnique), en partenariat avec l'INERIS (Institut National de l'Environnement et des Risques) et en lien avec l'université de technologie de Compiègne, de devenir un pôle en génie et sécurité pour l'environnement et la santé²⁵. L'Aisne également dispose aujourd'hui de sa technopole, principalement basée sur le logiciel libre et implantée à Soissons. Elle fonctionne comme un incubateur et un centre de ressources et vise, comme celle de Reims, à attirer des porteurs de projets extérieurs.

Le soutien aux activités innovantes constitue donc bel et bien le volet prioritaire des politiques locales de compétitivité. Les villes moyennes de Champagne et Picardie ne dérogent pas de ce point de vue à une règle – ou une mode – désormais nationale, même s'il existe bien sûr des gains de compétitivité possibles à travers un positionnement sur d'autres types de marché – ou niches – que ceux liés à la technologie (marché touristique avec le futur *Center parcs* de l'Aisne²⁶, marché de la distribution avec la réussite de la formule des magasins d'usines à Troyes, marché de la logistique avec la montée en puissance de l'aéroport de Vatry).

²² Béatrice Pujebet, *art. cit.*

²³ Chiffres issus de *Troyes talents technologies, lettre de la recherche et de la technologie de l'Aube*, n°1, février 2001

²⁵ *Charte de Pays du Grand Beauvaisis : le Pays du Grand Beauvaisis, une terre de culture d'entreprise, pôle d'excellence en génie et sécurité en environnement et santé*, Document de travail, 2005.

²⁶ Près de 700 emplois annoncés : http://www.aisne.com/fiche_actu.asp?id_actu=118

Nouveaux ressorts des politiques de développement économique, la compétitivité et l'attractivité territoriales doivent donc être observées avec circonspection. Si la dynamique d'un territoire se mesure avant tout pour les géographes et les économistes spatiaux par une variation quantitative (de population, d'actifs, de capital fixe, de revenus...), force est de constater que les politiques qui s'y réfèrent, comme l'ont montré les exemples de Champagne et Picardie, sont peu intensives en emploi. Inversement, les évolutions rétrospectives de l'activité sur le moyen terme confirment les effets contradictoires de l'attractivité et de la compétitivité. La première entraîne au mieux quelques sauts quantitatifs, généralement isolés dans le temps. La seconde, de plus en plus assimilée au paradigme de l'économie de la connaissance, est avant tout responsable de la création de petites entreprises, tandis qu' *a contrario* les gains de productivité dans les filières issues de cycles antérieurs de croissance, la saturation de certains marchés et l'apparition de nouvelles concurrences provoquent parfois d'importantes réductions d'effectifs salariés. Enfin, il ne faut pas oublier que la majorité des nouveaux emplois se crée dans des secteurs qui ne sont pas en compétition à petite échelle (services au public). Dans ces conditions, le développement économique des territoires doit veiller à se donner d'autres points cardinaux et répondre à d'autres enjeux parmi lesquels la cohésion sociale, l'aménagement urbain ou l'interterritorialité, ce nouvel avatar de l'aménagement des territoires.

Bibliographie

Ascher F. 2005, *La société hypermoderne : ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs*, Editions de l'aube, 340 p.

Beckouche P., Damette F. 1994, « Une grille d'analyse globale de l'emploi », *Économie et Statistique*, n°270, pp. 37-50.

Berger M., Dizain R., Halbert L., Rousset-Deschamps M., Thiard P. 2006, *Effets de débordement, polarisations économiques et stratégies d'acteurs en Ile-de-France et dans le Bassin parisien*, PUCA, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Bernard A. J-M. 1988, « Compiègne, une nouvelle dynamique : de la Carpolopolis à la technopolis », *Hommes et terres du Nord*, n°4, pp. 203-215

Bouinot J. 2002, *La ville compétitive. Les clefs de la nouvelle gestion urbaine*, Economica, 180 p.

Bouinot J., Bermils B. 1995, *La gestion stratégique des villes : entre compétition et coopération*, Armand Colin, 208 p.

Camagni R. 2002, « Compétitivité territoriale, milieux locaux et apprentissage collectif : une contre-réflexion critique », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 4, pp. 553-578

Datar 2005, *Villes moyennes, villes d'intermédiation. Pour une diversité des modèles de développement urbain*, rapport, 162 p.

Davezies L. 1999, « Homogénéité nationale et hétérogénéité locale des enjeux du développement », *Annales de la recherche urbaine*, n° 86, pp. 6-16.

Geppert A. 1998, « La genèse d'un bassin parisien politique », *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, n°97-98, pp. 121-131.

Gouttebel J-Y 2001, *Stratégies de développement territorial*, Economica, 234 p.

Halbert L. 2004, *Densité, desserrement, polycentrisme et transformation économique des aires métropolitaines. Interpréter la concentration des activités d'intermédiation en zone centrale de la région francilienne*, Thèse de Doctorat, Université Paris I, 342 p.

Hatem F. 2004, *Investissement international et politiques d'attractivité*, Economica, 324 p.

Krugman P. 1998, « La compétitivité, une dangereuse obsession », in *La mondialisation n'est pas coupable : vertus et limites du libre échange*, La Découverte, pp. 17-36

Moriset B., Bonnet N. 2005, « La géographie des centres d'appels en France », *Annales de géographie*, n° 641, pp. 49-72

Thiard P. 2004, « Offre et ressource territoriales : quelles relations ? », *Montagnes méditerranéennes*, n° 20, pp. 87-96